

PREMIER MINISTRE
CHEF DU GOUVERNEMENT

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

DECRET N° 82/327 du 20/4/1982

portant nomination de Mr. MOUKENGUE-
MILONGO Edouard, en qualité de Directeur
du Contrôle et de l'Orientation au Minis-
tère du Tourisme et de l'Environnement.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n°25/80 du 13/11/80 portant amendement de l'Article 47 de
la Constitution ;

Vu le décret n°82/049 du 18/01/82 déterminant les attributions des
Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°79/154 du 4/4/79 portant nomination du Premier Minis-
tre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°80/644 du 28/12/80 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres ;

Vu le Rectificatif n°81/016 du 26/01/81 au décret n°80/644 susvisé ;
Le Conseil de Cabinet entendu ;

DECRETE :

Article 1er. Monsieur MOUKENGUE MILONGO Edouard, Architecte, est nommé Direc-
teur du Contrôle et de l'Orientation au Ministère du Tourisme et de l'Environ-
nement.

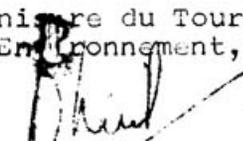
Article 2.- Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au pré-
sent décret.

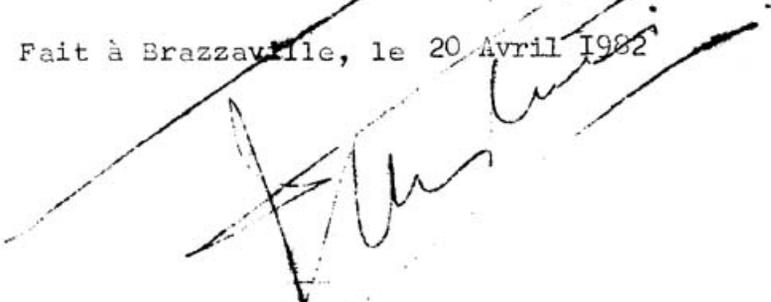
Article 3.- Le présent décret sui prend effet à compter de la date de prise
de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la
République Populaire du Congo et communiqué partout où l'usage sera./

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Tourisme et
de l'Environnement,

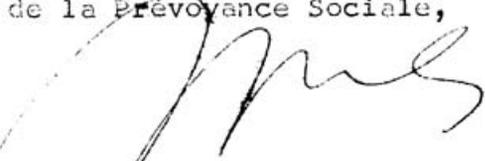
Fait à Brazzaville, le 20 Avril 1982

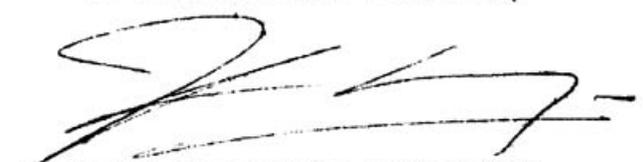

Boniface MATINGOU


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances,


Bernard COMBO MATSIONA.


Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.